

DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mai 2015

Délibération n° 2015 - 27/05/2015 - 26

*Demande de subvention à l'agence de l'eau : appel à projets 2015 :
économiser l'eau pour l'alimentation en eau potable*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 15 voix pour (unanimité) :

la demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de l'appel à projet 2015 : économiser l'eau pour l'alimentation en eau potable, à hauteur de 46 294.32€.

L'université a réalisé un audit sur sa consommation d'eau en 2014. Celui-ci a permis de mettre en avant des débits d'eau trop importants sur un grand nombre de points d'eau (chasses d'eau, douches, éviers). Il est donc proposé d'équiper le campus Montmuzard d'éléments hydro-économiques pour un montant de 78 488.06 € TTC. Une économie d'au moins 18% est attendue sur le volume d'eau compressible.

Depuis plusieurs années, il a également été constaté, de façon tardive, des fuites sur le réseau, il est donc proposé d'installer des compteurs « intelligents » sur le bâtiment le plus gourmand en eau pour alerter en temps réel des fuites, ce que ne permettent pas les compteurs standards. Il est donc proposé d'équiper le bâtiment Sciences Mirande de compteurs « intelligents » pour un montant de 14100.58 € TTC.

Le budget prévisionnel de ces investissements est le suivant (en TTC):

Investissement		Recettes	
Equipements hydro-économiques	78 488.06	Agence de l'eau (50%)	46 294.32
Compteurs intelligents	14 100.58	Autofinancement (50%)	46 294.32
TOTAL	92 588.64	TOTAL	92 588.64

Dijon, le 28 mai 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement